

**IDENTIFICATION DES FORÊTS DE HAUTE
VALEUR POUR LA CONSERVATION (FHVC)**

&

**STRATÉGIES POUR LA SAUVEGARDE OU
L'AMÉLIORATION DES CARACTÉRISTIQUES
DE CONSERVATION**

***RAPPORT
PRÉLIMINAIRE***

PAR :

**RÉBEC INC. POUR
PRODUITS FORESTIERS ARBEC S.E.N.C.
SCIÉRIE PORT-CARTIER**

VERSION 8 DÉCEMBRE 2009

Rédaction et recherche :

Catherine Leblanc, ing.f.
Gestion Rémabec inc.
175, Portage-des-Mousses
Port-Cartier, Qc
G5B 2V9

Jonathan Roy, tech. for
Rébec inc.
175, Portage-des-Mousses
Port-Cartier, Qc
G5B 2V9

Collaborateurs pour la validation de la méthode d'identification des FHVC :

Louis de GrandPré biol, ph.d,
Chercheur scientifique, écologie et dynamique forestière, service canadien des forêts

Martin Seto, ing.f, M.Sc., candidat au doctorat
Laboratoire d'hydrologie forestière, Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval

Collaborateur pour la validation d'informations relatives aux espèces fauniques et pour la définition de certaines modalités d'aménagement :

Stéphane Guérin, biologiste
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de l'expertise de la faune, des forêts et du territoire de la Côte-Nord

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	4
1. INTRODUCTION :	5
1.1 LE CONTEXTE DE RÉALISATION DU PROJET :	5
1.1.1 LES AIRES PROTÉGÉES :	5
1.1.2 L'ENGAGEMENT DE LA COMPAGNIE :	8
1.1.3 LA NORME FSC :	8
1.1.4 LE TERRITOIRE FORESTIER DÉLIMITÉ (TFD) :	9
2 MÉTHODOLOGIE	13
2.1 IDENTIFICATION DE FHVC :	13
2.2 LA PARTIE CONSULTATIVE :	13
3.0 – FHVC EN RELATIONS AVEC LES PGAF	14
3.0.1 AFFECTATIONS RELATIVES AUX PGAF	14
3.1 - CATÉGORIE 1	21
3.1.1 ESPÈCES MENACÉES ET VULNÉRABLES (QUESTION 1)	21
3.1.1.1 ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES	22
3.1.1.2 ESPÈCES RÉPERTORIÉES DANS LE PLAN NORD-AMÉRICAIN DE CONSERVATION DES OISEAUX TERRESTRES	24
3.1.1.3 DESCRIPTION DES ESPÈCES ÉNUMÉRÉES DANS LA SECTION 3.1.1 ET LA SOUS-SECTION 3.1.1.1	25
3.1.2 CONCENTRATION D'ESPÈCES ENDÉMIQUES (QUESTION 2)	28
3.1.3 CONCENTRATION SAISONNIÈRE D'ESPÈCES FAUNIQUES (QUESTION 3)	28
3.1.4 ESPÈCES RÉGIONALEMENT SIGNIFICATIVES (QUESTION 4)	30
3.1.5 ESPÈCES AUX LIMITES DE LEUR AIRE DE DISTRIBUTION NATURELLE (QUESTION 5)	31
3.1.6 LES AIRES PROTÉGÉES (QUESTION 6)	34
3.2 - CATÉGORIE 2	37
3.2.1 GRANDS PAYSAGES FORESTIERS ABRITANT DES ESPÈCES INDIGÈNES (QUESTION 7)	37
3.3 - CATÉGORIE 3	39
3.3.1 ÉCOSYSTÈMES, DIVERSIFIÉS, UNIQUES, RARES OU EN DÉCLIN (QUESTION 8-9 ET 11)	39
3.3.2 GRANDS ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE (QUESTION 10)	46
3.4 CATÉGORIE 4	51
3.4.1 SOURCE D'EAU POTABLE (QUESTION 12)	51
3.4.2 SERVICE ÉCOLOGIQUE MAJEUR (QUESTION 13)	53
3.4.3 CONTRÔLE DE L'ÉROSION (QUESTION 14)	56
3.5 CATÉGORIE 5	57
3.6 CATÉGORIE 6	71
GLOSSAIRE	83
MÉDIAGRAPHIE :	84
BIBLIOGRAPHIE :	84

LISTE DES ACRONYMES

AC	Aire commune
AMBSQ	Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COSEPAC	Comité sur les espèces en péril au Canada
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
ESDMV	Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable
FHVC	Forêt à haute valeur pour la conservation
FSC	Forest Stewardship Council
HVC	Haute valeur pour la conservation
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MENV	Ministère de l'Environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
PQAF	Plan quinquennal d'aménagement forestier
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SIG	Système d'information géographique

1. INTRODUCTION :

Dans le cadre de sa démarche en aménagement forestier durable (AFD), la compagnie Produits forestier Arbec SENC (Arbec), par l'entremise de Rébec, sa division forestière, a procédé à l'identification de forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC) sur le territoire des UAF 094-51 et 094-52. Arbec est mandataire de gestion pour ces deux UAF. De plus, tout au long de l'exercice d'identification des FHVC, Arbec a tenu compte de l'opinion des différentes parties intéressées par l'aménagement du territoire forestier visé par ce projet. Finalement, Produits forestiers Arbec, en collaboration avec les experts impliqués dans le projet et les membres du comité de suivi FSC, a établi des stratégies d'aménagement et adopté des mesures précises qui assureront la sauvegarde ou l'amélioration des caractéristiques de conservation en tenant compte du principe de précaution.

1.1 LE CONTEXTE DE RÉALISATION DU PROJET :

1.1.1 LES AIRES PROTÉGÉES :

La Convention sur la biodiversité, résultant du Sommet de la Terre de Rio tenu en 1992, sommit les pays signataires de protéger la biodiversité, notamment par la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité de leur territoire. Le gouvernement canadien de l'époque fixait alors comme objectif, la protection de 12 % du territoire de chaque province au sein d'un réseau d'aires protégées.

Dans la poursuite de cet objectif, le gouvernement du Québec annonçait le 10 juillet 2000 qu'il venait de se doter d'un nouveau cadre d'orientation pour l'élaboration d'une stratégie visant à atteindre à la fois une superficie en aires protégées de l'ordre de 8 % d'ici 2005 et la sauvegarde de toute sa diversité biologique. Cette initiative est désignée comme la Stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP).

Finalement, afin de concourir à l'objectif de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) en décembre 2002.